



## Reprise des activités sportives Centre sportif communal de Floreffe

- Le respect des 6 règles d'or est impératif.
- En dehors de la pratique sportive, **le port du masque est obligatoire pour les plus de 12 ans** (couloirs, gradins, bords des terrains). Les sportifs doivent entrer dans le Centre sportif avec le masque, l'enlever pour la pratique sportive et le remettre directement après la fin de l'activité.
- La distanciation sociale est à respecter en dehors de la pratique sportive.
- Les **vestiaires** sont occupés par les membres d'une même équipe (**planning à respecter**). L'accès aux vestiaires reste limité. Dans la mesure du possible, il est demandé de venir en tenue sportive. Le **changement de chaussures** est néanmoins **obligatoire** avant de pénétrer dans la salle de sport.
- Les douches sont accessibles mais limitées :
  - à 2 personnes à la fois pour les douches des vestiaires « grande salle » ;
  - à 1 personne à la fois pour les douches des vestiaires « petite salle » (respect de la distanciation).Il est recommandé de vous laver à domicile après la pratique sportive.
- Les groupes peuvent atteindre **50 personnes** - encadrants compris - par plateau sportif. Pour les occupations à l'intérieur du Centre sportif et si différents groupes sont présents dans le même espace, les **séparations doivent obligatoirement** être installées. Le matériel partagé doit être

désinfecté régulièrement avec une solution hydroalcoolique (70% d'éthanol, 30% d'eau).

- **Une liste des participants** - comprenant leurs nom, prénom et numéro de téléphone ou adresse mail - doit être tenue par le club (un entraîneur ou un responsable désigné à cet effet) lors de chaque occupation et mise à disposition du personnel du centre sportif. Ce document est conservé 14 jours par le Centre sportif et est ensuite détruit. **Les participants qui refusent de communiquer leurs coordonnées se verront l'accès à l'activité refusé.**
- **Toute personne qui présente des symptômes du Covid-19 ou toute personne asymptomatique mais testée positive au Covid-19 doit arrêter immédiatement l'activité.**  
**Une personne asymptomatique peut reprendre l'activité sportive 14 jours après le test positif.**  
**Une personne ayant développé des symptômes arrêtera l'activité sportive au minimum 14 jours et ne reprendra que 72 heures après la disparition des derniers symptômes.**
- Le **public** peut se rendre dans les gradins en respectant la distanciation (1,5m) **et avec** le port du **masque obligatoire.**